

Budget 2007: orientations, autres sections

2006/2021(BUD) - 15/03/2006 - Texte budgétaire adopté du Parlement

En adoptant par 621 voix pour, 29 contre et 12 abstentions le rapport de Louis **GRECH** (PSE, MT) sur les orientations budgétaires des différentes institutions pour l'exercice budgétaire 2007 (autres que la Commission), le Parlement appuie la plupart des recommandations de sa commission des budgets. Pour le Parlement, il s'agit tout à la fois d'améliorer la communication avec les citoyens et d'assurer le succès de l'élargissement.

Généralités : le Parlement déplore en premier lieu le fait que les perspectives financières n'aient toujours pas fait l'objet d'un accord. Il rappelle qu'à défaut, le budget à venir serait adopté sur base de l'article 272 du TCE (vote de budgets annuels successifs). Il souligne que le projet de budget 2007 devait prendre en compte l'adhésion potentielle de la Roumanie et de la Bulgarie et tenir compte de la nouvelle nomenclature budgétaire, y compris dans les budgets des institutions. En ce qui concerne, les dépenses des institutions de l'UE, le Parlement regrette les retards pris dans l'achèvement du recrutement du personnel venant des 10 nouveaux États membres et demande que tout recrutement en instance soit achevé le plus tôt possible et en tout cas avant la fin décembre 2006. Il faut toutefois que ces recrutements soient utiles et non excédentaires. De même, les demandes de dépenses des institutions devraient correspondre à des besoins réalistes en faisant en sorte que les plus petites institutions mettent en commun leurs ressources administratives et humaines pour parvenir à des économies d'échelle. En ce qui concerne la question spécifique des bâtiments, le Parlement réaffirme que l'acquisition doit être la règle dans toute la mesure du possible.

Parallèlement, le Parlement constate que les institutions européennes ont échoué, au fil des ans, à convaincre les citoyens européens qu'elles représentaient vraiment leurs intérêts et leurs aspirations. En réponse, les services actuels d'information devraient être améliorés et toutes les institutions devraient appliquer une stratégie efficace, accessible à tous les citoyens. Les institutions européennes sont donc invitées à étudier, en utilisant les ressources actuelles - sans engager aucune dépense supplémentaire importante - la faisabilité de l'installation à Bruxelles d'un **Centre des Maisons de l'Europe**. Les citoyens devraient avoir la possibilité au "cœur de l'Europe", de participer librement dans divers domaines, par exemple, à des événements culturels et techniques, à des séminaires de formation ou à des expositions sur des thèmes particuliers. Le Parlement espère, dans un tel scénario qu'un segment plus large de la population européenne pourra s'identifier à l'Europe avec la diversité intellectuelle et culturelle de tous les États membres.

Parlement européen : le PE affirme, pour sa part, son engagement de tenir de manière efficace, tangible et responsable les promesses faites aux citoyens européens et, ce faisant, d'améliorer l'image des institutions européennes et de renforcer leur crédibilité. Il s'engage à assumer ses responsabilités en tant que seule représentation démocratiquement élue par la population de l'UE. Dans ce contexte, il estime qu'il est absolument indispensable que les discussions sur une meilleure présence du Parlement dans les médias s'accompagnent d'un examen de la structure des débats.

À propos de la dispersion et de la duplication des activités du Parlement dans ses 3 lieux de travail, la résolution déplore les coûts injustifiés et exorbitants induisant une structure de charges hautement inefficace qui devrait être réexaminée dans un effort pour minimiser les coûts. Le Parlement demande plus de rigueur budgétaire partout où cela est possible et soutient que les crédits devraient être octroyés à des activités précises afin d'éviter l'annulation des crédits en fin d'exercice : il faut à tout prix appliquer le principe de saine et bonne gestion financière et faire en sorte que l'argent du contribuable européen soit dépensé à bon escient.

Rappelant que l'élargissement demeure une priorité politique essentielle, le Parlement insiste sur la nécessité pour les institutions, de résoudre toutes les questions administratives qui y sont liées et encore en suspens avant la fin de 2006. Il note qu'un montant de 23,5 mios EUR a été inscrit dans le budget 2006 pour préparer l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie et attend des plans de formation adéquats pour le futur personnel issu de ces pays.

Le Parlement épingle également d'autres points saillants de son budget à venir :

- mise en place d'une stratégie d'information forte et efficace : les outils d'information qui ne délivrent pas les résultats escomptés devraient être interrompus. Se félicitant du nouveau format d' *Europarl* (site Web du PE), le Parlement demande qu'il soit mieux structuré en interne pour faciliter le travail des députés ;
- visites : il importe de renforcer encore ce service et de le rendre plus attrayant (sachant que 5 mios EUR y sont consacrés chaque année), et ce, dans tous les lieux de session plénière ;
- assistance aux députés : le Parlement souligne l'importance des assistants parlementaires pour le travail des députés et réaffirme sa position en faveur de l'adoption d'un statut "réel et significatif" pour ce personnel. Il regrette que les progrès soient si lents en la matière et conjure le Conseil de prendre enfin une décision afin de rendre ce statut opérationnel dès 2009. Parallèlement, le Parlement demande une plus forte promotion de l'unité « courrier du citoyen », comme vitrine de sa relation privilégiée avec les citoyens européens préoccupés par les questions quotidiennes ;
- emploi : il invite l'administration à rendre les coûts de ressource humaine compatibles avec la situation financière du PE et à examiner les possibilités de redéploiement du personnel plutôt que de faire appel à des contractuels. Toutefois, face au vieillissement du personnel, des prévisions financières sont à prévoir dans des délais raisonnables pour financer les retraites. En tout état de cause, mis à part l'élargissement, il n'y a plus de place pour des recrutements de masse au sein du PE ;
- bien immobiliers : il engage le Bureau à veiller à ce que tous les bâtiments du PE respectent l'environnement et les besoins des personnes handicapées.

À noter qu'une série de rapports divers sont réclamés par le Parlement européen afin de lui permettre de mieux préparer sa procédure budgétaire.

Autres institutions :

- **Conseil** : le Parlement considère que la rigueur budgétaire doit également s'appliquer aux crédits alloués au Conseil pour couvrir les dépenses PESC ;
- **Cour de justice** : le PE rappelle la mise en place récente du Tribunal de la fonction publique et espère une consécutive diminution de la charge de travail de la Cour ;
- **Cour des comptes** : il salue les efforts de la Cour des comptes pour améliorer ses services mais considère qu'une augmentation des effectifs de cette institution ne pourra être envisagée qu'après s'être assuré que toutes les possibilités de redéploiement du personnel aient été explorées ;
- **Comité des régions** : il salue les efforts du Comité en matière d'information et sa coopération avec la Commission en la matière et l'invite à partager son expérience dans le domaine de la communication avec d'autres institutions ;
- **Comité économique et social** : le PE se dit favorable à l'initiative prise par le Comité d'évaluer la qualité des avis qu'il soumet à la Commission et lui suggère de parvenir à un accord de coopération similaire avec le Parlement. Par ailleurs, il considère que la création de services communs a été bénéfique pour le CES et le Comité des régions afin d'éviter les doubles emplois, réduire les coûts et développer l'esprit d'équipe sans diminuer ni la qualité, ni l'efficacité du service rendu ;
- **Médiateur européen** : le PE note que le recrutement de personnel supplémentaire avait été approuvé dans le budget 2006 et escompte qu'aucune demande de nouveaux postes ne sera faite

pour le budget 2007. Il prie le Médiateur européen de lui communiquer ses priorités à moyen terme, ainsi que leurs implications financières, afin d'en tenir compte dans l'avant-projet de budget pour 2007 ;

- **Contrôleur européen de la protection des données** : il prend acte de l'expiration à la date du 16 janvier 2007 de l'accord de coopération administrative entre les secrétaires généraux du Parlement et de la Commission, le secrétaire général adjoint du Conseil et le Contrôleur européen de la protection des données et souligne que cette coopération est bénéfique et pourrait encore être renforcée. Il prie le Contrôleur européen de lui communiquer ses priorités financières, afin qu'il puisse les apprécier en terme d'appui en bâtiment et en logistique.